

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Clermont-Ferrand, le 28 mai 2026

A75 – Communes de Rimeize, Les Bessons et Peyre-en-Aubrac (48)

Travaux de réfection de chaussée

Du lundi 1^{er} au vendredi 19 juin 2026

Dans le cadre de l'entretien du réseau routier national, la direction interdépartementale des routes Massif Central va procéder à des travaux de réfection de chaussée sur l'A75.

Cette opération se déroulera du **lundi 1^{er} au vendredi 19 juin 2026**, au niveau du territoire des communes de **Rimeize**, des **Bessons** et de **Peyre-en-Aubrac (48)**.

Du lundi 1^{er} juin à 8h00 au vendredi 19 juin à 12h00 :

La circulation du sens Montpellier → Clermont-Ferrand (Sud/Nord) fermé aux usagers, sera basculée sur la voie rapide (voie de gauche) du sens Clermont-Ferrand → Montpellier (Nord/Sud) entre les diffuseurs n°36 (Aumont-Aubrac) et n°34 (Saint-Alban-sur-Limagnole, Saint-Chély-d'Apcher)

Du 1^{er} juin jusqu'au vendredi 5 juin, la circulation s'effectuera en bidirectionnelle dans le sens Nord/Sud sur une distance d'environ 9,5 km.

Du vendredi 5 juin au vendredi 19 juin 2026, la circulation s'effectuera en bidirectionnelle dans le sens Nord/Sud sur une distance d'environ 7,5 km.

Dans le sens Sud/Nord, pendant toute la durée du chantier :

- la bretelle d'entrée du diffuseur n°35 (Aumont-Aubrac, Nasbinals) sera fermée à la circulation ;
- l'aire de repos de l'Aubrac sera fermée aux usagers.

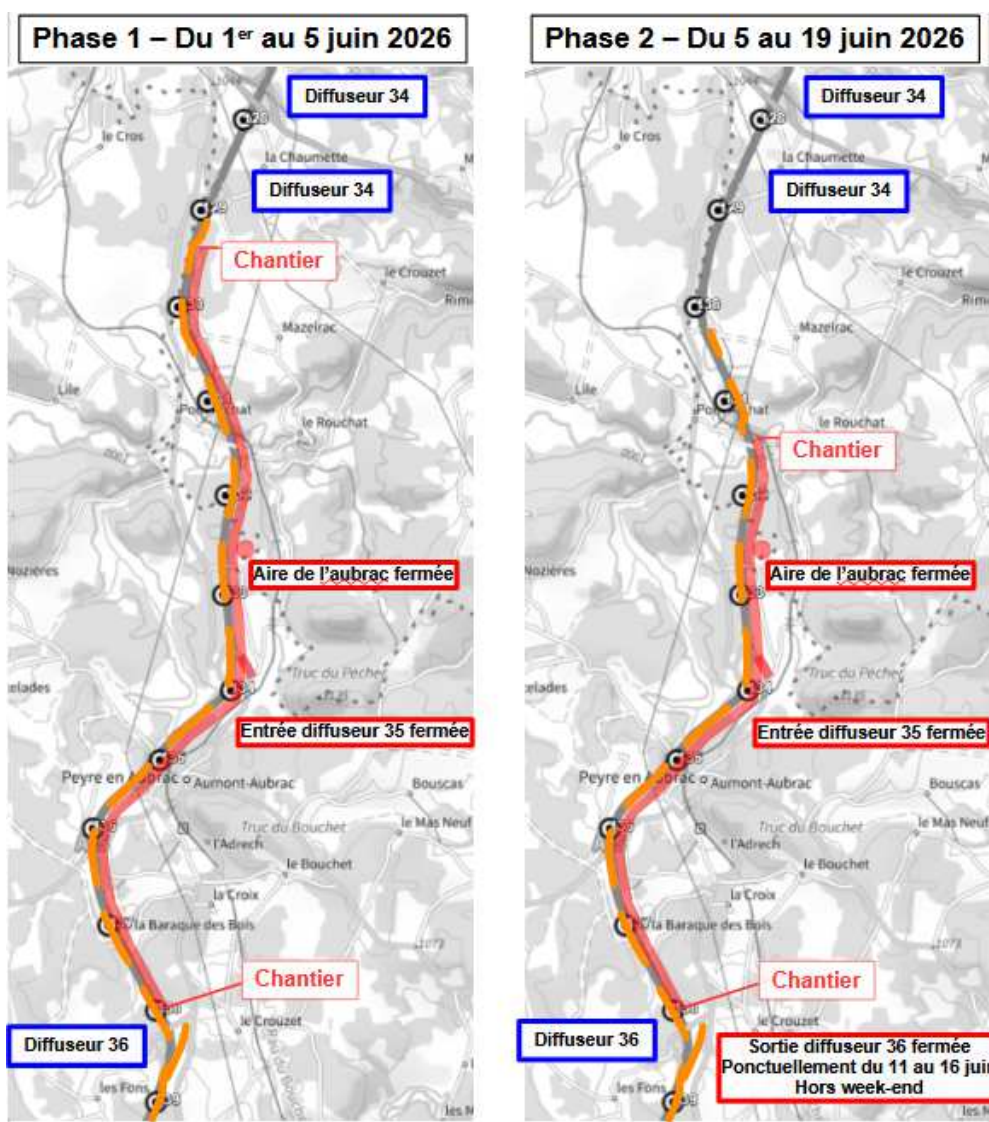
Dans le sens Sud/Nord, la bretelle de sortie du diffuseur n°36 (Aumont-Aubrac) sera fermée sur une période de trois jours ouvrés du 11 au 16 juin hors week-end.

Des déviations seront mises en place par les diffuseurs les plus proches.

La vitesse sera limitée à 80 km/h dans la zone de circulation à double sens de l'A75 et ponctuellement à 50 km/h dans les zones de basculement de la circulation d'une chaussée à l'autre. L'attention des usagers est attirée concernant **le respect des vitesses et des distances de sécurité.**

Le passage des transports exceptionnels sera interdit au niveau de la zone des travaux durant toute la durée du chantier :

- dans le sens concerné par les travaux, si la largeur du convoi est supérieure à 3,50 m ou si sa longueur est supérieure à 25 m ;
- dans le sens opposé, si la largeur du convoi est supérieure à 4,50 m.



La Direction Interdépartementale des Routes Massif Central, consciente de la gêne occasionnée, remercie les usagers de leur compréhension, les engage à respecter la signalisation mise en place et à veiller à la sécurité des personnels travaillant sur le chantier.

Renseignements sur les sites internet : www.dir-mc.fr et www.bison-fute.gouv.fr

**Direction
interdépartementale
des Routes Massif Central**

CS 90447
60 avenue de l'Union soviétique
63012 Clermont-Ferrand Cedex 1

Contact presse
Bureau de la communication
Tél. : 04.73.29.79.60
Mél. : com.dirmc@developpement-
durable.gouv.fr